INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ATLANTIQUE STRATEGIE RENDEMENT
FCP –Code ISIN- part C- FR0013431889 (Capitalisation)
Société de Gestion : SUNNY Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCP est classé dans la catégorie OPCVM Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des OPC.
- L'objectif du FCP ATLANTIQUE STRATEGIE RENDEMENT est de rechercher, sur la durée de placement recommandée d'au moins 3 ans, une performance annuelle nette de frais de gestion, au moins égale à l'indicateur de référence, qui est le l'Euribor 3 mois, plus 2%.
- Indicateur de référence : Euribor 3 mois, l'Euro Interbank Offered Rate 3 mois est basé, dans la mesure du possible, sur des transactions du marché monétaire en euros reflétant le terme de 3 mois. Il est calculé et diffusé par l'EMMI, European Money Markets Institute, agréé en tant qu'administrateur d'indicateurs par la FSMA. Plus d'informations sont disponibles sur le site internet suivant : https://www.emmi-benchmarks.eu
- Le FCP ATLANTIQUE STRATEGIE RENDEMENT met en œuvre une stratégie orientée dans l'investissement en produits de taux, consistant notamment à sélectionner et investir dans des obligations à moyen et long terme, avec pour objectif, d'une part de les porter à leur terme, et d'autre part, d'arbitrer des positions lors de fortes variations structurelles des taux afin d'optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille. Le FCP pourra donc avoir une faible rotation. La stratégie mise en œuvre est fondée sur une analyse de l'environnement économique global à moyen terme, l'identification de secteurs d'activité et des émetteurs, et la sélection des instruments financiers en fonction de leurs caractéristiques techniques.
- Le fonds sera investi en titres de créance et instruments du marché monétaire (dont titres intégrant des dérivés tels que EMTN, BMTN), d'émetteurs publics ou privés, sans contrainte de pays ou de zone géographique, et sans contrainte de notation, libellés uniquement en euro. Le fonds pourra donc être investi jusqu'à 100% en titres à caractère spéculatif, et jusqu'à 100% en émissions libellées en euros des pays d'émetteurs de pays hors OCDE. La sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et 10.
- Valeur liquidative publiée quotidiennement. Les demandes de souscriptions et de rachats à VL inconnue sont reçues et centralisées chaque jour jusqu'à 12h00 (heure de Paris) auprès du Département des Titres et de la Bourse de la Société Générale. Elles seront exécutées sur la base de la VL du jour, calculée en J+1 sur la base des cours de clôture de la veille et publiée en J+1.
- La durée de placement recommandée est de trois (3) ans au moins.
- Le FCP ATLANTIQUE STRATEGIE RENDEMENT réinvestit ses revenus.

PROFIL DE RISQUES ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, → A risque plus élevé,
Rendement potentiellement plus faible → Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- L'OPCVM a un niveau de risque 4 compte tenu de la nature discrétionnaire de la gestion mise en place et des différents risques auxquels pourra être exposé le fonds, notamment l'exposition aux produits de taux y compris les titres de créance à caractère spéculatif et de manière limitée l'exposition aux marchés actions.
- L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Risque de crédit

Le FCP peut être investi en titres de créance privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- Risque de taux :

Le FCP peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- Risque de liquidité

La faible liquidité d'un marché le rend sensible à des mouvements d'achat/vente et peut impacter les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions, et ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

ATLANTIQUE STRATEGIE RENDEMENT
FCP - Code ISIN – part C- FR0013431889 (Capitalisation)
Société de Gestion : SUNNY Asset Management

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le **maximum** pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie), et dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants*	1.05% TTC de l'Actif Net
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

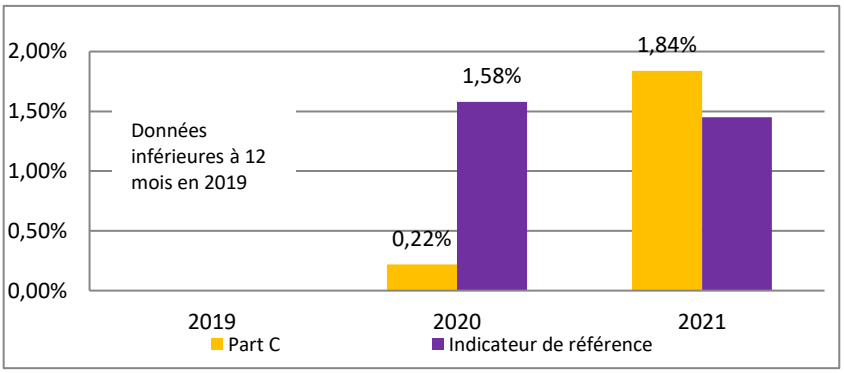
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le 31/12/2021, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section Frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande par mail à contact@sunny-am.com

PERFORMANCES PASSEES



Indicateur de référence :

- Depuis la création, l'Euribor 3 mois plus 2%

Date de création 20/09/2019

Devise : euro

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées, les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances ne prennent pas en compte les éventuelles commissions d'entrée prélevées.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : SOCIETE GENERALE, Siège social : 29 bd Haussmann, 75009 PARIS.
- Le document d'information clé, le prospectus et la politique de rémunération sont disponibles sur demande par mail à contact@sunny-am.com. Les rapports annuels, les derniers documents périodiques et la politique de rémunération, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à SUNNY ASSET MANAGEMENT, Service Commercial, 129 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine ou en téléphonant au siège de la société au 01 80 27 18 60 ou par mail à contact@sunny-am.com.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus.
- Fiscalité

  a) Au niveau du FCP : l'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés, les revenus perçus par l'OPCVM ne sont pas imposables ; il en est de même pour les plus-values sous réserve qu'aucune personne physique agissant directement ou par personnes interposées ne possède plus de 10% des parts du FCP.

  b) Au niveau des porteurs : le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine.

  Pour les revenus et plus-values perçus par les porteurs dont le pays de résidence est à l'étranger, la législation fiscale applicable est celle du pays de résidence.

La responsabilité de SUNNY Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). SUNNY Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/01/2022.